



Communiqué de presse - 17/09/2014

Les lobbies et la corruption au plus haut niveau vont-ils parvenir à bloquer les investissements étrangers porteurs de développement économique et humain pour le peuple tunisien ? Les promoteurs du European Cancer Centers - Tunisie (ECC - Tunisie) ont adressé le 17 septembre 2014 une lettre ouverte au Chef du Gouvernement, Monsieur Mehdi Jomaa, lui demandant solennellement de protéger l'état de droit et la justice en Tunisie.

La Tunisie, premier Pôle de cancérologie du Continent :

Des investisseurs européens et tunisiens, associés aux plus grands experts mondiaux de la cancérologie, travaillent depuis 2011 au développement dans la région de Gabès (sud de la Tunisie) du ECC - Tunisie, plus important hôpital privé de cancérologie du continent africain.

Il s'agit d'un projet majeur pour la santé publique, l'économie et l'emploi en Tunisie : un investissement direct étranger de plus de 25 millions d'euros, la création de 300 emplois à haute valeur ajoutée exclusivement tunisiens, le développement du tourisme médical en Tunisie, la mise en place d'un programme de recherche de pointe et la création de la première bio-banque d'Afrique.

Sur le plan social, European Cancer Centers (ECC) s'est engagé à créer une Fondation indépendante afin de soigner les plus démunis en Tunisie. ECC a pris l'engagement formel d'apporter une dotation annuelle de 800 000 euros au budget global de 5 millions d'euros de cette Fondation, ce qui permettra de prendre entièrement en charge le traitement de 1000 patients par an et de sauver de nombreuses vies humaines.

Ce projet tuniso-européen a suscité l'enthousiasme des Autorités et de la population en Tunisie et a été intégré le 13 novembre 2013 dans la catégorie « *Grand projet national* » par les Institutions tunisiennes. Après la signature d'un Accord de principe par le Ministre de la Santé Publique le 11 décembre 2013, de nombreux mois de travail associant la Commission Interministérielle des Grands Projets et le Cabinet du Chef du Gouvernement ont permis de présenter ce projet à la Commission Supérieure des Grands Projets le 22 août 2014.

Le développement social, économique et humain de la Tunisie anéanti par des intérêts personnels et les lobbies :

La décision de la Commission Supérieure des Grands Projets a été notifiée à ECC et fait mention d'un refus du projet ECC – Tunisie.

La décision de la Commission est la conséquence du veto du Ministre de la Santé Publique, Monsieur Mohamed Salah Ben Ammar, seul membre de la Commission à s'opposer au développement du projet ECC - Tunisie, alors même qu'ECC a reçu un Accord de principe signé de son prédécesseur.

La décision personnelle du Ministre de la Santé Publique, qui n'est motivée par aucun argument recevable et objectif, va donc priver la Tunisie d'un projet qui apporte de multiples avantages en termes de santé publique, de développement économique et de développement social au peuple tunisien.

On est en droit de s'interroger sur l'attitude du Ministre de la Santé Publique au vu de la situation dramatique de la lutte anti-cancer en Tunisie, qui génère des conséquences désastreuses pour la santé publique et le peuple tunisien. Pourquoi bloquer ce projet ?

On est en droit de s'interroger sur la volonté réelle du Gouvernement de Monsieur Medhi Jomaa d'attirer les investisseurs étrangers, et ce dans un contexte économique catastrophique pour la Tunisie avec des investissements directs étrangers en baisse de 23.4 % au premier semestre 2014 et de nombreux chômeurs dans le secteur médical. Pourquoi bloquer ce projet?

On est en droit de s'interroger sur la prise en compte des plus démunis en Tunisie, quand nombre de patients victimes d'un cancer ne reçoivent aucun traitement médical, ce qui justifie la création d'une Fondation indépendante par ECC. Pourquoi bloquer ce projet?

On est en droit de s'interroger sur l'application de l'état de droit en Tunisie quand les investisseurs rappellent au Chef du Gouvernement que dans le cadre du projet de Convention d'investissement négocié entre l'Etat Tunisien et ECC, ce dernier ne demande aucune faveur ou autre passe-droit, mais uniquement l'application la plus stricte de la législation tunisienne en vigueur. Pourquoi bloquer ce projet ?

Le respect de l'état de droit et de la justice, condition indispensable pour le développement des investissements étrangers et le redressement économique de la Tunisie :

Face à cette situation, ECC a donc adressé le 17 septembre 2014 une lettre ouverte à Monsieur Mehdi Jomaa afin de dénoncer une atteinte à la continuité de l'Etat et d'interroger le Chef du Gouvernement sur les motivations réelles à l'origine du veto du Ministre de la Santé Publique.

ECC dénonce la décision du Ministre de la Santé Publique, qui renie l'accord de principe pour l'implantation du projet signé le 11 décembre 2013 par son prédécesseur, portant ainsi atteinte à la continuité de l'Etat tunisien et à la valeur de la signature de l'Etat tunisien.

Par ailleurs, ECC attire l'attention du Chef du Gouvernement sur le lien entre la décision du Ministre de la Santé Publique, Monsieur Mohamed Salah Ben Ammar, et l'implication éventuelle de ce Ministre dans un projet médical privé pluridisciplinaire, de notoriété publique à Tunis, qu'il chercherait à privilégier en bloquant le projet ECC - Tunisie, et ce afin de préserver ses intérêts personnels et financiers.

S'il s'avère que des intérêts personnels ont bloqué et bafoué le processus démocratique et porté atteinte aux intérêts de la Tunisie et du peuple tunisien, il appartiendra aux Institutions judiciaires de garantir le respect de l'état de droit, de la justice et de l'équité, afin de permettre aux investisseurs étrangers de participer pleinement au redressement économique de la Tunisie.

Contact Presse :

Tel : +33 (0)6 31 06 31 64

Email : contact@european-cancer-centers.com

Dossier de presse complet téléchargeable sur :

www.european-cancer-centers.com/fr/presse/